

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt quatre Le 23 Septembre à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2024
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CONTAMINE David. DECLÉ Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.
PROCURATIONS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Bibliothèque – Facturation livres non restitués

La bibliothèque de Hautefort se trouve confrontée à un problème de restitution des documents mis à disposition du public : chaque année un nombre de documents empruntés n'est jamais restitué.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque des livres appartenant à la commune de Hautefort ou à la BDP (bibliothèque de prêts) ne sont pas restitués malgré nos relances d'usages, il convient de facturer ces livres aux emprunteurs.

Les mesures actuellement en vigueur à l'encontre des usagers indécents ne restituant pas les documents empruntés sont peu dissuasives : les personnes concernées reçoivent deux lettres de rappel ainsi que des mails et/ou des contacts téléphoniques.

Plusieurs usagers détiennent des livres depuis l'année scolaire 2023/2024 et ne les ont pas remis à la bibliothèque malgré les différentes relances restées sans réponse. Les livres concernés sont les suivants :

- | | |
|---|------------------|
| - Le poisson qui n'aimait pas l'eau – ISBN 978-2-366829-199-3 | valeur : 8,95 € |
| - Ratman, tome 2 – ISBN 978-2-505-01434-8 | valeur : 7,30 € |
| - Le grelot de Noël – ISBN 2-87767-269-7 | valeur : 13,20 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** le montant des sommes dues auprès des usagers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240923-2024-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024

HAUTEFORT le 25/09/2024

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

